

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2016 (20h00)

Présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Marlène DE FROIDCOURT, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Excusé(e)s : Louis QUAIRE (procuration donnée à Catherine BESSON), Fanny MOREL (procuration donnée à Gérard CROZIER), Sylvie VACHON (procuration donnée à Christian SIRON), Didier CHALAS (procuration donnée à Christel DUBOIS).

Absent(e)s : Chantal ANDRIES.

Secrétaire de séance : Marie-Cécile SEGUIN.

Le Maire adresse en premier lieu ses condoléances à M. BURLING suite au décès de sa maman. Puis il exprime un témoignage de sympathie aux familles ARMAGNAT, GRESSE, et DE MAGNEVAL, endeuillées elles-aussi.

Il ouvre ensuite la séance en donnant lecture du compte-rendu de la séance du 24 novembre 2015, qui ne soulève aucune observation. Puis il présente Charlotte CSIKEL, nouvellement recrutée en tant que chargée de l'urbanisme. Elle aura aussi en charge la gestion des Conseils Municipaux.

ACTUALISATION DES DEMANDES D'AIDES FINANCIERES POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE SALLE D'ANIMATION RURALE

Le Maire rappelle que la construction de cette salle est un des projets du mandat et qu'il avait été approuvé par une délibération du 15/10/2012. Et que plusieurs demandes de subventions ont déjà été faites.

Or, un fonds de soutien à l'investissement public local vient d'être créé par le gouvernement pour le seul exercice 2016, et la commune est éligible à cette nouvelle dotation, qui peut être cumulée avec toute autre subvention publique (DETR, réserve parlementaire) dans la limite de 80 %. Le Maire sollicite le Conseil municipal pour actualiser les demandes d'aides financières faites auprès des différents partenaires institutionnels. Mme SEGUIN-MANCHON demande à ce que l'on explique une nouvelle fois l'utilité de cette salle. Le Maire expose que la salle polyvalente, à elle seule, ne permet plus, aujourd'hui, de répondre aux nombreuses et diverses demandes à la fois d'associations et de particuliers. Une fois la salle d'animation construite, la salle polyvalente pourra reprendre son caractère sportif. Mme DUBOIS souligne en tant que conseillère déléguée aux associations, il est urgent que les travaux commencent !

M. CHAGNON annonce que le travail avec les architectes a commencé et qu'il est prévu un changement dans le permis de construire relativement à l'intégration de panneaux photovoltaïques sur le toit côté sud.

La délibération est adoptée à la majorité absolue (Mme SEGUIN-MANCHON, Mme CORNU-CHARRIER et M. BURLING se sont abstenus).

Arrivée de Mme Chantal ANDRIES à 20h35, soit avant le vote de la deuxième délibération.

DEPOT D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'aP) POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS ET INSTALLATIONS RECEVANT DU PUBLIC

Le Maire rappelle que la Commune d'Alex a fait le choix d'être accompagnée par le CALD, qui a fait l'inventaire de tous les bâtiments communaux et a listé les travaux à effectuer. Il souligne également que la Commune avait déjà anticipé certaines mises aux normes, par exemple lors des travaux de la Mairie, de la salle Polyvalente ou de l'Eglise communale. Puis il passe à la présentation du tableau avec l'échelonnement des coûts sur les six prochaines années. Le coût total est estimé à 99 722 € TTC, mais certains travaux vont être faits par les services techniques, donc le coût devrait être diminué. Mmes BESSON et CASTON soulignent l'importance du coût des travaux qui sont imposés. Mme CORNU-CHARRIER demande si les bâtiments privés sont aussi soumis à ces obligations. Le Maire lui répond que oui, mais qu'il leur appartient d'établir leur propre planning de remise aux normes et de faire leur demande de dérogation en cas d'impossibilité. La délibération est adoptée à l'unanimité.

REVISION DU POS : AVENANT N° 5 AU MARCHE DE SERVICES SIGNE AVEC G2C TERRITOIRES

A la demande de Mme le Sous-Préfet de Die saisis par les agriculteurs au sujet du futur document d'urbanisme, le bureau d'études G2C Territoires a été amené à réaliser des prestations supplémentaires non comprises dans le marché initial, à savoir : une réunion avec Mme le Sous-Préfet, et un projet de lettre de

réponse aux agriculteurs. Ces prestations constituent l'avenant n° 5 au marché de services, d'un montant égal à 1 277 € HT. Mme SEGUIN-MANCHON demande pourquoi la commission du PLU ne s'est pas réunie pour discuter de la réponse à apporter aux agriculteurs. Le Maire explique que les réponses aux questions posées avaient déjà été avancées. Les agriculteurs sont d'ailleurs représentés à la commission du PLU ajoutait-il ; ils ont participé au travail engagé et ne découvrent pas le projet. M. BURLING ajoute qu'au-delà du coût de cet avenant, étant donné que chaque conseiller avait été destinataire du courrier, il aurait alors été intéressant d'en débattre en conseil municipal. M. SIRON rappelle que la lettre était certes en copie à tous les conseillers, mais qu'elle était adressée à l'Etat, et qu'une réunion avec le Cabinet G2C Territoires a été organisée pour bâtir l'argumentaire en réponse aux questions posées, mais qu'aucun élément ne suscitait un nouvel avis de la commission ou du Conseil. La délibération est adoptée à la majorité absolue (Mme SEGUIN-MANCHON, Mme CORNU-CHARRIER, M. BURLING ont voté contre l'avenant n°5).

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION POUR L'INTERCONNEXION DU RESEAU D'EAU POTABLE A CELUI DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD VALENTINOIS

Le 13 mai 2013, la Commune a signé une convention avec le SIESV pour une interconnexion des réseaux d'eau potable, à réaliser au profit de la Commune en cas de pollution accidentelle de son unique ressource. L'avenant n°1 modifie les termes financiers de la convention, pour appliquer les nouvelles conditions tarifaires issues du nouveau contrat de délégation signé entre le SIESV et son délégataire VEOLIA. Les tarifs augmentent mais il est rappelé que cette eau de substitution ne sera à payer qu'en cas de raccordement effectif au réseau du SIESV, pour cause de pollution. Mme SEGUIN-MANCHON demande le coût global de ce dispositif. Elle souhaite connaître la différence de prix entre l'eau de substitution et les tarifs qui sont appliqués par Véolia sur la Commune. Le Maire répond qu'une simulation sera faite, mais que face au risque encouru de ne plus pouvoir alimenter les habitants, ce coût est raisonnable. La délibération est adoptée à l'unanimité.

PARCOURS CYCLISTE « VELODROME » :

- **Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à la CCVD pour l'aménagement du parcours entre les communes d'Alex et Eurre.**

- **Convention relative à l'ouverture au public d'un itinéraire de randonnée cycliste et piétonne au niveau de la Riaille, entre la CCVD, la Commune et l'association foncière.**

Une 2^{ème} tranche de travaux est à réaliser sur Alex (4 110 m) et Eurre (3 425 m). L'opération est estimée à 223 675 € HT, maîtrise d'œuvre incluse. Le cheminement sera repris en empiérement ou en bicouche et une passerelle métallique (10m x 1,5m) sera installée pour traverser la Riaille. La Commune est appelée à signer une convention pour confier la maîtrise d'ouvrage des travaux à la CCVD, ainsi qu'une convention de passage d'un itinéraire cycliste et piéton au niveau de la Riaille. L'opération est soutenue à 75 % du HT par la Région et le Département. La CCVD et les deux communes concernées s'acquitteront de la part restante. Le démarrage des travaux est prévu avant l'été 2016. Une discussion s'instaure sur le tracé, en particulier au niveau du village. Le parcours empruntera dans un premier temps la RD n°93 pour rejoindre la Route des Bérangères à partir du Chemin du Prieuré. Il est demandé qu'à terme, le parcours traverse à nouveau le centre du village. La descente de la Butte appelle quelques remarques. La délibération est adoptée à l'unanimité.

MODIFICATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Mme Christel DUBOIS, élue intéressée ne participe ni aux débats, ni au vote et quitte la salle.

Le Maire expose que M. CHALAS n'est plus en mesure d'assurer convenablement les fonctions qui lui ont été déléguées en raison de son activité professionnelle. A sa demande, celles-ci lui ont donc été retirées. Il a été décidé que ces fonctions seraient désormais confiées à Mme Dubois, en sus de celles qui lui sont déjà attribuées. Par conséquent, et aux vues du travail effectué, il est choisi de lui allouer l'indemnité de fonction au taux de 8%. Délibération adoptée à l'unanimité.

DIVERS

• Intervention du Maire, des adjoints, des conseillers délégués

M. Jean-Michel CHAGNON, 1^{er} adjoint, donne lecture des permis de construire et déclarations préalables, certificats d'urbanisme et autorisations de travaux délivrés depuis le 24 novembre 2015.

Mme Catherine BESSON, adjointe déléguée aux affaires sociales, fait part de la volonté de la municipalité de délibérer sur l'opération « chantiers jeunes », seulement en raison de la réception tardive des documents, il

s'est avéré impossible de présenter la délibération au Conseil du soir. Elle tenait néanmoins à informer dès aujourd'hui les conseillers municipaux du principe de ce dispositif créé par la CCVD. Un chantier est organisé sur Allex du 18 au 22 avril 2016 à raison de 3h00 par jour ; il est réservé à quatre jeunes volontaires sélectionnés, de 16 à 18 ans, qui seront encadrés par les services techniques. En contrepartie, ils bénéficieront de deux places de cinéma, d'une entrée à la gare à coulisses, de deux descentes en Kayak et d'une somme de 75 € versée par la Commune.

Elle fait également part de l'existence de la bourse au permis de conduire, il s'agit d'une aide de la CCVD de 500 €, versée sous critères de revenus, pour les jeunes de 16 à 25 ans, qui s'engagent en contrepartie à effectuer 50h de travail au sein d'une association.

M. Jean-Michel CHAGNON rappelle que suite au vol du camion dans les locaux des services techniques intervenu en juin 2015, une somme avait été prévue au budget pour le remplacer. A été acheté un camion polybenne Master Renault d'occasion.

Mme Jocelyne CASTON annonce que la gazette sortira en mars.

M. Christian SIRON, adjoint délégué à l'eau et à l'assainissement fait part des travaux en cours devant l'école maternelle, au lotissement de Laye, et Chemin de Bancel notamment.

M. Rodrigue ROUBY, adjoint délégué aux travaux indique vouloir régler quelques détails suite aux travaux effectués Chemin des Cottés.

Mme Christel DUBOIS, conseillère déléguée aux associations, liste les manifestations sportives et culturelles à venir, et explique ne pas avoir encore à ce jour de date de report du carnaval à communiquer, carnaval qui a été annulé pour cause de mauvais temps.

M. Denis CORNILLON, conseiller municipal, a assisté à l'assemblée générale de Mémoire d'Allex, qui travaille, il le rappelle, sur la signalétique patrimoniale du village. Il a également représenté la Municipalité aux vœux de la gendarmerie de Livron.

Mme Marie-Cécile SEGUIN, conseillère municipale, demande quand ouvriront les commerces (boulangerie, fleuriste) prévus au bas du village. Le Maire répond courant mars. Une commission d'attribution des neufs logements est également prévue le mois prochain. A noter que le cabinet d'orthophonie, neuropsychologie, ostéopathie, accueille déjà sa clientèle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 22h25.